



Au sujet de la ponction de salaire lors de Congés de Maladie Ordinaire

Dans cet article, vous trouverez des liens vers des "calculatrices destinées à faciliter la gestion du CMO à 90%". Kesako ?

Les CMO sont les Congés Maladie Ordinaire. La maladie est « ordinaire », dans le sens où elle diffère par exemple d'une longue maladie qui nécessiterait un traitement et des soins prolongés, qui aurait un caractère invalidant et de gravité confirmée.

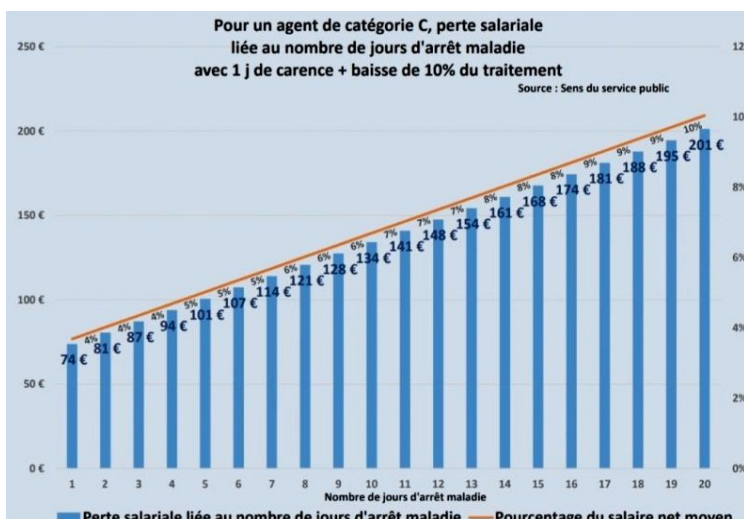
Mais cette maladie, ordinaire, étant bien constatée (par un médecin), rend éventuellement impossible d'exercer ses fonctions. On dispose alors d'un arrêt de travail qui justifie le congé – cet arrêt est à envoyer sous 48 heures vers l'administration –.

Depuis le 1^{er} mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent-es de la Fonction publique sont rémunéré-es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs primes contre 100 % auparavant. Cette mesure imposée par le gouvernement vient : ou accroître des difficultés financières ou réduire le pouvoir de vivre.

Malgré la détermination des organisations syndicales de la Fonction Publique, malgré une [pétition à 130 000 signatures](#), le gouvernement a conservé cette mesure. Des évolutions auront lieu (sont peut-être en cours) visant les femmes enceintes après une nouvelle sollicitation intersyndicale auprès du 1^{er} ministre et des ministres concernés, cf. [ce courrier commun ici.pdf](#)

Le gouvernement escompte des centaines de millions d'« économie » qui seront donc faits sur le dos des agents malades qui œuvrent habituellement au quotidien pour l'intérêt général. Combien cela coûte à chacun-e ?

- [Une calculatrice toute simple](#) a été mise en place par la CFDT du ministère de la transition écologique.
- Une calculatrice bien plus élaborée a été mise en place par le CISIRH (le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux RH) <https://outils.cisirh.gouv.fr>



Même si lorsque l'on se compare, la situation du pays ou des françaises et français ne paraît pas si dramatique, comme nous le montre [les indicateurs internationaux du document CFDT ici en lien \(très intéressant mais 350 pages\)](#), le gouvernement nous promet pour 2026 la suppression de deux jours fériés, des coupes dans les services publics, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales, le gel des salaires des fonctionnaires et contractuel·les, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales etc.

La coupe est pleine. Est-ce que ce doit être toujours aux mêmes de payer ?

Une pétition contre ce budget d'austérité gagne en notoriété : prenez-en connaissance ! Ici en lien l'initiative intersyndicale « [Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit !](#) »